

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

CURE DE DÉSINTOXICATION

Par Fab59 Postée le 23/07/2022 10:47

Bonjour je voudrais savoir si je peux aller de moi même en cure de désintoxication car mon médecin traitant ne veux pas m'aider merci

Mise en ligne le 25/07/2022

Bonjour,

Vous vous interrogez sur la possibilité d'intégrer un dispositif de soins malgré le manque de soutien de votre médecin traitant.

Il est tout à fait possible de faire une démarche de soins sans l'accord de (ni avoir mis au courant) votre médecin traitant. Il existe des espaces spécialisés dans les conduites addictives, tels que:

- les CSAPA: Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie, qui proposent un suivi personnalisé à toute personne en demande, pour réduire ses consommations, les arrêter, ou être accompagné-e dans sa réflexion. Une équipe assure donc le suivi sans jugement ni contrainte, et gratuitement.
- les unités de soins, qui proposent des consultations et, selon la situation, des hospitalisations complètes afin d'effectuer un sevrage dans un cadre sécurisant.

Nous vous proposons deux adresses en fin de réponse, l'une d'un CSAPA, et l'autre d'une unité de soins. N'hésitez pas à vous rapprocher de l'une ou de l'autre de ses structures pour prendre rendez-vous.

Vous pouvez également nous recontacter afin que nous puissions échanger davantage sur ce que vous traversez. Notre service d'écoute téléphonique, anonyme et gratuit, est ouvert tous les jours sans exception, entre 8h et 2h, au 0 800 23 13 13.

Bonne continuation à vous.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES

SERVICE D'ADDICTOLOGIE LA CLAIRIÈRE

61 bis, rue Joseph Bouliez
Centre hospitalier de Somain
59490 SOMAIN

Tél : 03 27 93 09 12

Site web : <https://ch-somain.fr/>

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

COVID -19 : Mise à jour Novembre 2022 :accueil de 10 personnes pour le sevrage hospitalier afin de respecter les consignes d'une personne par chambre. PCR à l'entrée. Tests antigéniques durant le séjour si le patient n'est pas vacciné.

Voir la fiche détaillée

CSAPA

37 Rue Victor Gallois
59500 DOUAI

Tél : 03 27 94 77 30

Site web : www.ch-douai.fr/service/addictologie/

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Consultat° jeunes consommateurs : Sur rendez-vous au CSAPA de Douai. Le mercredi après-midi 13h30-16h30. La CJC de Somain est temporairement suspendue.

Substitution : Distribution de la méthadone les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 10h

COVID -19 : Mise à jour AOUT 2022: Activité normale. Respect des gestes barrières.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Arrêter, comment faire ?
- Se faire aider